

La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, **XIII^e-XVIII^e siècles**

**Tome 1 : Aspects politiques,
diplomatiques, religieux et artistiques**

Textes édités par
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE



Illustrations de couverture :

Portraits de Simon Renard et Jeanne Lullier

Huiles sur bois, inv. D.694.1.1 et D.694.1.2

Attribués à Antonio Moro ou William Key

© Collection Musée du Temps, Palais Granvelle, Besançon

Photo. C. Choffet

LA FRANCHE-COMTÉ ET LES ANCIENS PAYS-BAS XIII^E-XVIII^E SIÈCLES

**TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,
DIPLOMATIQUES, RELIGIEUX
ET ARTISTIQUES**

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ

Collection « LES CAHIERS DE LA MSHE LEDOUX »
dirigée par Jean-Claude Daumas
n° 15

Série « Transmission et identité »
Responsable : Thierry Martin
n° 5

UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société
30-32, rue Mégevand
25030 Besançon Cedex

DIFFUSION
CiD — 131 BOULEVARD SAINT-MICHEL — 75005 PARIS

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ — 2009

ISBN: 978-2-84867-276-2 — EAN: 9782848672762
ISSN: 1956-0222

LA FRANCHE-COMTÉ ET LES ANCIENS PAYS-BAS XIIIIE-XVIIIE SIÈCLES

**TOME 1 : ASPECTS POLITIQUES,
DIPLOMATIQUES, RELIGEUX
ET ARTISTIQUES**

Actes du Colloque international
à Vesoul (Haute-Saône) et Tournai (Belgique),
les 25, 26 et 27 octobre 2006

Textes édités par
Laurence DELOBETTE et Paul DELSALLE

*Ouvrage publié avec le concours du
Conseil régional de Franche-Comté*

Un Franc-Comtois sur le trône de saint Lambert : Hugues de Chalon, prince-évêque de Liège (1295-1301)

Alain MARCHANDISSE

Fin 1291, quelques dizaines de jours après le décès du prince-évêque de Liège Jean de Flandre, membre du puissant lignage de Dampierre, les chanoines de la cathédrale de Liège procédèrent à l'élection de son successeur. Ils ne purent s'accorder sur un seul nom et répartirent leurs suffrages entre deux des leurs : Guillaume Berthout, un universitaire de haute lignée, archidiacre de Hainaut dans l'Église de Liège et prévôt de Saint-Pierre de Louvain, et surtout Guy d'Avesnes, frère du comte Jean I^{er} de Hainaut, et, comme l'indique son patronyme, représentant d'une Maison opposée depuis des décennies à celle des Dampierre. Guy sera immédiatement confirmé par l'archevêque de Cologne, Siegfried de Westerburg (Marchandisse, 1998, p. 163-172¹ ; 2001, p. 67, 71, 77-78, 82-84 ; 2000, p. 636-639 ; Croenen, 2003, p. 351-353)². Berthout, quant à lui, compte

1. Les faits, le détail des sources et des travaux relatifs à ces questions s'y trouvent exposés plus largement que dans les lignes qui suivent ; je reprends ici ce qui concerne exclusivement Hugues de Chalon. J'ajoute que les faits évoqués ici, bien connus pour l'essentiel, rapportés dans une communication présentée à Vesoul, dans le cadre du colloque dont le lecteur a les actes entre les mains, avaient essentiellement pour dessein de faire connaître en Franche-Comté quelques éléments de la carrière liégeoise de l'un de ses fils.

2. Jean I^{er} de Hainaut est parfois classé second dans la titulature hennuyère (Jean II) dans

tenu de cette élection partagée, en appela au Saint-Siège ; en attendant que celui-ci prenne position, la procédure élective devait théoriquement être interrompue. Pourtant, Guy de Hainaut parvint à se faire reconnaître comme chef légitime de l'État liégeois et exerça d'autant plus facilement l'ensemble des prérogatives inhérentes à sa fonction qu'il put présenter au chapitre de Saint-Lambert et aux villes principautaires les preuves écrites de son investiture temporelle. Le 20 juin 1294, à Wetzlar, il avait en effet reçu les régales des mains d'Adolphe de Nassau, roi des Romains. Guy se rendit à plusieurs reprises à Rome et ne ménagea pas ses peines pour obtenir la confirmation pontificale. Il n'en revint pas moins à chaque fois bredouille, et ce d'autant plus que le siège apostolique connut, à la mort de Nicolas IV, une très longue vacance de pouvoir. Avec l'avènement de Boniface VIII, la cause allait enfin être entendue. Celui-ci était à coup sûr déjà bien informé sur les affaires liégeoises puisque, dès avant l'élection pontificale, alors qu'il n'était encore que le cardinal Benedetto Caetani, il avait reçu une longue lettre du comte de Flandre Guy de Dampierre qui, en compagnie du duc de Brabant et par le biais d'un homme de paille, avait œuvré à l'élection de Guillaume Berthout. Il y prononçait le panégyrique de ce dernier et une longue diatribe contre l'élu de Hainaut. À Liège également, certaines protestations commençaient à se faire jour contre un élu qui, en quelque sorte, usurpait ses pouvoirs religieux puisqu'il n'avait pas encore été reconnu par le pape. Celui-ci envoya, semble-t-il, un légat qui prit plus ou moins position en faveur de Guy de Hainaut. On pouvait donc s'attendre à ce que Boniface VIII suive l'avis de son émissaire, déboute Guillaume de ses prétentions et fasse de Guy le successeur officiel de Jean de Flandre. Contre toute attente, il n'en fut rien. Le 12 décembre 1295, les deux élus renonçaient l'un et l'autre à leur élection. Guillaume reçut peu après l'évêché d'Utrecht, Guy d'Avesnes, dont les actes politiques liégeois conservèrent néanmoins leur pleine valeur juridique, n'obtint rien et c'est Hugues de Chalon (Marchandisse, 1998, p. 163-172 ; Joris, 1995, col. 203-205 ; Renardy, 1981, p. 310-312 ; Schoolmeesters, 1906, p. 47-52 ; Boermans, 1974 ; Roman d'Amat, 1959a, col. 217-218 ; Allemand-Gay, 1988, p. 433), un Franc-Comtois, chanoine et archidiacre de Laon, fils de Jean le Sage ou l'Antique, comte de Chalon et de Bourgogne, et de sa troisième épouse, Laure de Commercy, qui fut

la mesure où l'on accorde la première place à son père, Jean d'Avesnes, lequel, pourtant, ne fut jamais comte de Hainaut. En revanche, dans le comté de Hollande-Zélande, Jean I^{er} de Hainaut succède à Jean I^{er} de Hollande-Zélande (+ 1299), et est donc appelé Jean II.

promu à la succession de Jean de Flandre (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 206-207). Peut-être Guy d'Avesnes paya-t-il de son éviction son ingérence dans l'administration temporelle et surtout spirituelle de son diocèse avant d'avoir été confirmé, la préférence qu'il avait manifestement accordée à la sphère du politique, lui qui avait reçu les régales avant la confirmation pontificale, et puis le fait qu'il avait en quelque sorte forcé la main de Boniface VIII en préjugeant de la décision papale à propos de la succession au trône de Liège. Il semble néanmoins que c'est plus directement pour des motifs politiques qu'il fut dépossédé du siège épiscopal liégeois. En effet, Guy eut le tort d'appartenir au lignage des Avesnes à un moment où cette famille traditionnellement ennemie du roi de France, venait de retourner sa veste et n'était dès lors plus guère en odeur de sainteté à Rome³. Dans ces conditions, Boniface VIII ne pouvait légitimement promouvoir un allié de celui avec lequel les frictions n'alliaient que croître, d'autant que les Avesnes régnaien déjà dans le Hainaut et sur les sièges épiscopaux de Metz et de Cambrai⁴. En privant Guy de l'épiscopat liégeois et en propulsant Guillaume Berthout à Utrecht, le souverain pontife se débarrassait d'un allié du Capétien et comptait un partisan de plus sur un siège épiscopal qui allait devenir sensible, tout en donnant satisfaction au comte de Flandre qui voyait son favori récompensé par un évêché, même si ce n'était pas celui de Liège. Restait enfin à pourvoir ce siège épiscopal, si possible d'un autre partisan de la papauté. Il semble bien que c'est cette intention qui anima Boniface VIII lorsqu'il choisit Hugues de Chalon pour succéder à Jean de Flandre. Hugues n'était rien de moins que le frère cadet du bouillant Jean de Chalon, baron d'Arlay (1257 [?]-† 1315) (Brocard et Delobette, 2009, p. 15-40⁵; Roman d'Amat, 1959b, col. 219-220; Richard, 2003, col. 1660; De Stur-

-
3. En 1300 également, lorsque Guy d'Avesnes tenta de recueillir la succession de l'archevêque de Trèves Bohémond de Warnesberg, des ambassadeurs flamands tinrent les propos suivants à Guy de Dampierre : « Sachez [...] que votre neveu Guy de Hainaut eût obtenu l'archevêché de Trèves si l'on n'eût connu l'alliance de son frère avec le roi de France » (Poncelet, 1898, p. 523). Les traces de pensions versées par le roi de France à Guy de Hainaut ne manquent pas (Viard, 1940, p. LVII-LVIII et col. 94, 425, 601, 701, 796-797, n°s 590, 2757, 4101, 4813, 5486).
 4. Les deux frères cadets de Jean I^{er} de Hainaut et de Guy d'Avesnes, Bouchard (1282-† 29 novembre 1296) et Guillaume (1286-† 8 août 1296), occupaient les sièges de Metz et de Cambrai. Le comté de Hollande échut en 1299 à Jean I^{er} de Hainaut, dernier descendant mâle du comte Florent / Floris IV, le fils de sa fille Alix / Aleydis.
 5. Je remercie chaleureusement ces deux auteurs et amies de m'avoir permis de prendre connaissance et de tirer profit de leur étude, dès son achèvement.

ler, 1960, p. 25, note 33 et *passim* ; Funck-Brentano, 1888, p. 9-12, 19-20, 34-35, 37 ; Digard, 1936, p. 55-56, 188, 215-219, 229), l'un des chefs de file d'une large coalition de seigneurs franc-comtois, unis dans une hostilité croissante envers le neveu d'Hugues et de Jean de Chalon, le comte Otton IV de Bourgogne, et à l'égard de celui auquel ce dernier avait cédé ses terres, fiefs d'Empire, le roi de France Philippe IV le Bel (Stauffenegger, 1964, p. 7-56 ; Brocard et Delobette, 2009, p. 15-40 ; Le Hôte, 1995, p. 72-74). Ces Comtois ne demandaient dès lors qu'à verser dans le camp du roi d'Angleterre Édouard I^{er} (Funck-Brentano, 1888, p. 7-31, 238-342 ; De Sturler, 1960, p. 18-37 ; Redoutey, 1979, p. 207-231) qui, dès le printemps 1294, s'efforçait de nouer des contacts diplomatiques tous azimuts afin d'encercler Philippe le Bel et de lui infliger une cuisante défaite, mais qui, en 1296, verra son fief français de Guyenne confisqué par le roi de France puis envahi par les troupes de celui-ci (exposé d'ensemble dans : Favier, 1978, p. 206-249 ; Fawtier, 1940, p. 314-325 et 373-377 ; Powicke, 1953, p. 227-321 et 644-669 ; Vendermaesen, 1982, p. 401-409 et *passim* ; Vale, 1991, p. 15-35). L'alliance anglo-comtoise devient réalité le 10 mai 1297 : un traité d'alliance politique et militaire est signé, à Bruxelles, entre trois plénipotentiaires anglais et quatre représentants de la noblesse bourguignonne, dont Jean de Chalon. Est-ce à l'invitation cordiale ou sous la pression de Chalon-Arlay, vicaire en Toscane du roi des Romains Adolphe de Nassau depuis septembre 1294, pour pallier quelque perte financière causée au comte par Boniface VIII, que celui-ci nomma Hugues évêque de Liège, comme semble le penser le chroniqueur Ptolémée de Lucques ? (Schmeidler, 1930, p. 232 ; Schmugge, 1976, p. 495-545 ; Joris, 1995, col. 204 ; Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 315-316 et 599-600)⁶. À moins que le pape n'ait souhaité se débarrasser au plus tôt, en incitant à s'éloigner vers les brumes du Nord et vers un frère qui n'allait pas tarder à faire appel à lui, un homme qui commençait à devenir encombrant ?⁷ Difficile de se montrer préremptoire. Reste que, si le nouveau maître d'une principauté et d'un diocèse situés aux confins de la France et d'un Empire auquel Liège appartenait était un Chalon, dont

-
6. Durant sa légation (Schwalm, 1904-1906, p. 505-506, n° 531 ; Böhmer et Samanek, 1948, p. 148-149, 224-225, n° 442, 661), Jean de Chalon fut bien parfois présent à la curie pontificale (en janvier 1295, il est dit « *in curia romana, officio legationis fungens, auctoritate principis Andulfi, Romanorum regis* », document référencé Chambre des comptes, B 145 par Clerc, 1870, p. 496-497 et note 4).
 7. Le 13 juin 1296, Boniface VIII faisait quelque remontrance à Chalon-Arlay (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 599-600).

la famille se trouvait alliée non seulement au roi d'Angleterre, mais aussi, on va le voir, par ricochet, notamment au duc de Brabant et au comte de Bar, Boniface était sûr de pouvoir compter sur quelqu'un qui, à n'en pas douter, allait suivre le droit fil de sa politique et, par suite, renforcer un bloc résolument hostile à toute extension du pouvoir capétien vers le Nord. Quoi qu'il en soit, nommé le 12 décembre 1295 (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 206-207) et consacré peu après (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 207) par le cardinal Mathieu d'Acquasparta, Hugues arriva à Liège aux alentours du 24 août 1296 et fut reçu avec les honneurs par son peuple.

L'ensemble de la politique étrangère élaborée par Hugues de Chalon sera conditionné par les circonstances de son avènement. S'il ne noua manifestement et pour cause aucune relation diplomatique avec le roi de France, il se révéla en revanche très proche du roi d'Angleterre, avec lequel il entretint une correspondance obséquieuse au début de son épiscopat liégeois, témoignage indirect mais obvie d'une réelle défiance à l'égard du Capétien. Dans plusieurs lettres-missives datées de 1297, où il déclare à Édouard I^{er} qu'il est « tout apparoillié à son bon plaisir », Hugues de Chalon semble approuver la politique du souverain anglais, laquelle passa notamment par l'octroi d'importantes gratifications pécuniaires à son frère Jean, dans le cadre du traité d'alliance évoqué plus haut, et favoriser l'amorce d'une collusion entre Liège et Londres contre l'ennemi français alors commun (Marchandisse, 1994, p. 37-66). Cet échange épistolaire dévoile aussi, de la part du prince liégeois, un rapprochement puis une réconciliation avec le duc de Brabant Jean II et une attitude tout d'aménité à l'égard d'Éléonore d'Angleterre, comtesse de Bar. Avec le premier, gendre et on ne peut plus proche allié d'Édouard I^{er} (De Sturler, 1932, p. 633-641 ; 1936, p. 146-160 ; 1933, n° 36, p. 19 ; Lyon, 1951, p. 70-84), qui avait profité de l'interrègne consécutif à la mort de Jean de Flandre pour envahir la ville de Maastricht et s'accaparer la souveraineté sur cette ville, alors que le partage de celle-ci entre les princes liégeois et brabançon faisait l'objet d'un consensus depuis 1284, le prélat finit par régler le litige à l'amiable après s'être longtemps plaint avec acrimonie (1296-1297) (Bacha, 1900, p. 234-235 et 237-238⁸ ; Kurth, 1927, p. 93⁹ ; Ba-

8. Œuvre rédigée par un chroniqueur qui vécut deuxième moitié XIV^e-début XV^e siècle, sur la base, pour les années 1247-1347, de la chronique hutoise dite de Jean de Warnant († ca 1350), aujourd'hui perdue, auteur qui se fonde, pour la période 1247-1313, sur une chronique hutoise, originale pour une large partie, également perdue.

9. 1279-1348 ; rédige sa chronique (1247-1348) entre 1334 et 1348 ; présent à Liège dès

lau, 1913, p. 45-46¹⁰ ; Lejeune, 1948, p. 100-102 et notes 16-27 ; Wouters, 1981, p. 17-50 ; Marchandisse, 1994, p. 50-58) et en attendant, on le verra, de cajoler le duc lorsque l'évêque se trouvera en mauvaise posture au sein même de ses États. Mignoter la seconde revenait à entretenir de bonnes relations avec le mari d'Éléonore, Henri III de Bar, autre gendre et autre allié d'Édouard I^{er} (Grosdidier de Matons, 1922, p. 473-509 ; Parisse, 1979, p. 237-239). De même que Jean de Chalon-Arlay et le souverain germanique, son beau-frère Rodolphe de Habsbourg, puis Adolphe de Nassau, avaient formé un couple d'alliés indéfectibles (Brocard et Delobette, 2009, p. 15-40 ; Funck-Brentano, 1888, p. 9-12), Hugues de Chalon entretiendra d'excellents rapports avec Albert d'Autriche, pourtant très proche du Capétien et peu apprécié à Rome durant les derniers mois de l'épiscopat liégeois du Franc-Comtois. Ainsi, en 1298, le roi des Romains autorise l'évêque de Liège à substituer sept ou huit personnes idoines aux échevins de Liège ou des autres bonnes villes de la principauté ex-communiés ou empêchés de remplir leurs fonctions (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 551-552), et, plus largement, de remplacer les échevins qui failliraient dans leur mission, laquelle est de rendre la justice au nom du prince (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 552-553 ; Bormans, 1878, p. 126-127). L'année suivante, parmi divers diplômes issus de la chancellerie impériale, l'évêque obtint du roi un privilège d'exemption au profit des cours subalternes hutoise et dinantaise, lesquelles ne seront plus obligées de venir prendre rencharge, c'est-à-dire demander conseil pour la création du droit, auprès des échevins liégeois, alors, on le verra, en délicatesse avec Hugues de Chalon, et dont les décisions ne seront plus susceptibles d'appel auprès du même collège scabinal, mais uniquement devant le prince (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 560-562 ; Bormans, 1878, p. 128-129 ; Yans, 1951, p. 267-290). En décembre, Albert de Habsbourg maintiendra Hugues dans son droit de battre monnaie et cette dernière pourra être semblable à celle des évêques voisins (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 570-571 ; Bormans, 1878, p. 130-131)¹¹. Tout ceci, on va bientôt le découvrir, allait largement contribuer à gripper les relations entre le prince et ses sujets, notamment le sommet de la hiérarchie

1313 ; pour la période 1247-1313, utilise les *Annales Sancti Jacobi Leodiensis* et la chronique hutoise perdue, évoquée note 8.

10. Compilation du XV^e siècle s'étendant jusqu'en 1343, intéressante pour les années 1247-1313, car recopiant la source perdue, évoquée *supra*.

11. Le 23 octobre 1299, le roi faisait savoir, notamment à l'évêque, qu'il interdisait la frappe et l'usage d'une monnaie de mauvais aloi (Fairon, 1937a, p. 53-54 ; 1937b, p. 89).

urbaine. Au bout du compte, ceci expliquant cela, Albert et Hugues se promettront fin 1300 une assistance mutuelle, notamment en terme militaire, contre leur ennemi commun, le comte de Hainaut, et contre les citains liégeois (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 591-592). L'aspect hennuyer du traité était notamment lié, côté liégeois, à ce brandon de discorde constitué depuis longtemps par la majeure partie de la terre de Mirwart¹², dans l'actuel Luxembourg belge, portion de terre que, pour dire les choses simplement, le comte de Hainaut estimait avoir légitimement acquis sous le « règne » de son frère Guy de Hainaut, ce qu'Hugues de Chalon lui contestait non sans de solides raisons politiques et féodales (Marchandisse, 2002, p. 297-308, spécialement p. 302-304).

L'on vient de voir Hugues de Chalon soutenu dans sa politique monétaire par le roi des Romains. Force est de le constater : le facteur « argent » fut des plus importants durant les années liégeoises de la carrière du Franc-Comtois. Le 1^{er} février 1296, ne fût-ce, sans doute, que pour lui permettre d'acquitter les services communs et les menus services, c'est-à-dire les frais de son élection, en cour de Rome, le pape Boniface VIII lui concédait déjà le droit de contracter un important emprunt, autorisation rapidement suivie d'effet auprès de son frère Jean (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1884, col. 330). Le prélat fut en outre accusé, de façon impropre, de faux-monnayage et pâtit d'une réputation peut-être partiellement usurpée, mais qui, en tout état de cause, fut largement à l'origine de l'ensemble des troubles sociaux qui le conduisirent à la perte du siège épiscopal liégeois (Kurth, 1927, p. 93-94 ; Bacha, 1900, p. 235-237 et 240-241 ; Balau, 1913, p. 46-47 ; Martène et Durand, 1724, col. 1402-1404 ; Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 44 ; Joris, 1949, p. 239-253 ; 1950, p. 143-147 ; 1959, p. 317-319, 434 et 464 ; Vercauteren, 1946, p. 63-65 ; Marchandisse, 1992, p. 54-57 ; Dengis, 2006, p. 8-14¹³ ; De Chestret de Haneffe, 1890, p. 150-151 ; 1886, p. 285-289 ; Frère, 1962, p. 122-137 ; 1957, p. 92-93). L'on peut penser en effet que, comme bon nombre de ses homologues contemporains, l'évêque, qui souhaitait disposer d'un stock monétaire suffisant, a fait frapper, très probablement dans l'atelier monétaire de Statte près de Huy, une monnaie avilie, c'est-à-dire dont la teneur de métal fin était réduite par l'adjonction de cuivre tout en conservant une valeur nominale inchangée. La mesure ne manqua pas de créer un

12. Mirwart (Belgique, prov. Luxembourg, arr. Neufchâteau, comm. Saint-Hubert).

13. Fort opportunément, celui-ci revisite les travaux de De Chestret, évoqués plus bas, mais, malheureusement, ne connaît rien à la bibliographie, récente ou ancienne, d'ailleurs, sur Liège à l'époque d'Hugues de Chalon.

véritable marasme monétaire et une inflation galopante, qui affectèrent notamment le payement des cens et susciterent immanquablement des frictions au sein de la population. En effet, afin de ne pas se voir priver d'une part substantielle de leurs revenus, les crédirentiers exigeaient d'être payés en monnaie ancienne ou en monnaie nouvelle à sa valeur réelle, alors que les débiteurs entendaient, pour leur part, payer en monnaie nouvelle, mais à la valeur à laquelle ils la gagnaient. Une sentence des échevins liégeois voulut mettre un terme à ces dissensions, mais n'en décida pas moins une dévaluation qui atteignit les cinquante pour cent. Chanoines, nobles et patriciens, les grands, les « riches », se dressèrent contre celui qu'ils accusèrent d'avoir manipulé la monnaie, alors que, pour autant, le prélat n'était pas soutenu par « le commun », notamment à Liège où ce dernier fut gagné à sa cause par le patriciat. Il n'y eut guère qu'à Huy, qui, en cette fin du XIII^e siècle, est sans doute la première ville de la principauté en matière de développement industriel – tout particulièrement dans le secteur de la draperie –, d'expansion commerciale, à l'échelle internationale, et, partant, d'activité financière, qu'Hugues de Chalon recueillit quelque soutien auprès des métiers et des commerçants. Ceux-ci avaient, il est vrai, trouvé une vraie source d'enrichissement dans la dévaluation et profitèrent des circonstances du moment pour priver un temps le patriciat, véritable aristocratie marchande, enrichie par le commerce de la laine et du drap, des charges politiques, dans l'échevinage ou au conseil urbain des jurés, dont, jusqu'alors, il avait le monopole ou presque. La fin du XIII^e siècle hutois connaîtra deux révoltes, l'une en 1297, l'autre durant les années 1299-1300. La première trouva son origine dans une décision scabinale dont la petite bourgeoisie estima qu'elle lésait l'un des siens. Présent sur les lieux, Hugues de Chalon se bornera à envoyer un émissaire, son suffragant en l'occurrence (sur Guy, évêque d'Hélos, Grèce : Berlière, 1919, p. 34-36), et ne se montrera guère déterminé à soutenir des échevins hutois qui ne pouvaient souffrir ses choix monétaires et dont il escomptait à coup sûr l'affaiblissement, ce qui, évidemment, ne manqua pas de susciter une réaction courroucée de la part de leurs collègues liégeois – le prélat, on l'a vu, n'avait de cesse, en ces temps, de se plaindre amèrement, auprès du roi des Romains, de la manière dont ils rendaient la justice. De proche en proche, l'étincelle se transforma en brasier et les patriciens choisirent de négocier : le commun semble avoir pu, dès ce moment, recueillir quelque parcelle de la gestion politique de la ville. Plus tard, il sera décidé, au sein de la cité de Liège, qu'un bourgeois liégeois ne pourra plus, désormais, d'une part accepter

une charge scabinale de l'évêque contre l'avis du collège des échevins, d'autre part faire partie à la fois du conseil de la Cité et de celui du prince (Fairon, 1933, p. 137-138). En 1299-1300, à Huy, un nouvel antagonisme (Kurth, 1927, p. 100-102 ; Bacha, 1900, p. 242-245) entre l'ensemble du patriciat, les grands et les riches, d'un côté, les métiers, le peuple, de l'autre, dégénéra en de véritables agressions de part et d'autre, dont les grands sortirent vaincus. Confrontés à un évêque qui semblait peu enclin à leur apporter un quelconque secours, lui qui venait d'être chassé de Liège et comptait sur ses alliés du peuple hutois pour faire payer le crime au prix fort à sa capitale, et, précisément, au commun hutois qui, par la grâce d'Hugues de Chalon et en vertu des priviléges impériaux, allait bientôt occuper tous les postes laissés vacants par les grands, en particulier au sein du collège échevinal, les patriciens choisirent de quitter Huy en juillet 1299. La révolte de 1299-1300, avec son cortège d'escarmouches, de coups de main et d'embuscades, allait bientôt appartenir au règne du successeur d'Hugues de Chalon, mais, entre-temps, le conflit connu par celui-ci, on l'a déjà suggéré, était en passe de quitter le théâtre strictement hutois pour gagner l'ensemble des sphères de la principauté de Liège, compte tenu notamment du soutien accordé, le 26 septembre 1300, par le châtelain de Durbuy à la cité de Liège dans ses dissensions avec le prince, et de la ligue créée le 22 novembre de la même année par les bonnes villes liégeoises et deux fils du comte de Flandre, Jean, comte de Namur, et son frère Guy (Fairon, 1937a, p. 55-56 ; 1937b, p. 59-60 et 248 ; Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 582-586, avec une date erronée)¹⁴.

Largement vilipendé, on le sait, par tout ce que la principauté comptait de crédirentiers, Hugues de Chalon n'avait rien à attendre du chapitre cathédral liégeois. En août 1299, les chanoines menaçaient de suspendre l'office divin, mesure de rétorsion consécutive à la fabrication sur l'initiative du prélat de cette mauvaise monnaie, qui, selon le chapitre, réduisait de moitié ses revenus (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 566-567 ; Martène et Durand, 1724, col. 1402-1404 ; Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 44 ; Schoolmeesters, 1906, p. 48-49). Quelques mois plus tard, le 22 décembre 1300, le chapitre de la collégiale Sainte-Croix faisait bloc contre l'évêque et les mesures prises par ce dernier à son encontre et au détriment des chanoines cathédraux qui s'étaient

14. Les 17 avril et 28 juin 1300 déjà, l'ensemble des bonnes villes liégeoises veillaient à préserver la défense de leurs franchises en scellant une alliance (Fairon, 1933, p. 54-55 ; 1937b, p. 249, 276 et 291-292). Même s'il y est indiqué que le droit de l'évêque et de l'Église de Liège devra être préservé, nul doute que cette décision n'était pas innocente.

prononcés en faveur de leurs collègues de Sainte-Croix, à savoir la confiscation des revenus de ces derniers et celle des bénéfices des premiers (Poncelet, 1911, p. 80-81). Pour les mêmes raisons, le chapitre de la collégiale Saint-Martin prendra des dispositions assez similaires deux jours plus tard (Schoonbroodt, 1871, p. 41). À l'égard de sa noblesse, le prélat liégeois n'avait sans doute pas, là non plus, pris les décisions les plus adéquates, tout particulièrement au cours de la guerre des Awans et des Waroux, une guerre privée fameuse entre toutes. Dans un premier temps, fin 1297, début 1298, Jean de Chalon, lieutenant de son frère, alors absent, s'efforça, au cours d'une opération commando, de réprimer des actes de dépréciation de biens Waroux commis par l'un des Awans. L'opération fut un échec et celui-ci obligea l'évêque à intervenir militairement, moins sans doute pour troubler le règlement classique d'une guerre privée et, dès lors, pour museler définitivement le lignage d'Awans que pour rétablir certains des droits qui lui étaient réservés, en particulier l'abattis et l'arsin (Bayot, 1931, p. 5-8¹⁵ ; Kurth, 1927, p. 98-99 ; Bacha, 1900, p. 241-242 ; Masson, 2004, p. 42-46 et 151-152 ; 2009). Reste que les victoires du prince, ponctuées par la destruction de forteresses et par les châtiments infligés aux vaincus, en particulier le très démonstrativement humiliant harnescar (Moeglin, 2002, p. 327-406 ; 1996, p. 11-65 ; 1997, p. 225-269), lui aliénèrent une part importante de la noblesse de ses pays.

Hugues de Chalon tentera d'obtenir quelque appui de la part des princes voisins, à tout le moins leur neutralité. En septembre 1300, il donne au comte de Looz, en rente viagère et en accroissement de son fief, l'ensemble des revenus et des droits de la mense épiscopale à Alken¹⁶ (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 586-587 ; Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 45). En compagnie de son frère Jean, il fait alliance avec Jean II de Brabant contre patriciat et chapitre cathédral liégeois (Fairon, 1933, p. 141-144). Le mois suivant, il donne en gage au duc une parcelle des revenus de la mense épiscopale, après Hougaerde et Beauvechain en 1299 (Bacha, 1900, p. 243) lui cède les droits qu'il possède à Malines et à Heist-op-den-Berg¹⁷, et l'absout des condamnations qu'il encourrait pour

15. Récit très précieux entièrement consacré à cette guerre privée, par un auteur qui naît alors qu'elle s'achève et met un point final à ses œuvres historiques en 1398.

16. Alken (Belgique, prov. Limbourg, arr. Tongres, comm. Alken).

17. Heist-op-den-Berg (Belgique, prov. Anvers, arr. Malines, comm. Heist-op-den-Berg) ; Hougaerde (Hoogaarden) (Belgique, prov. Brabant flamand, arr. Louvain, comm. Hougaerde) ; Beauvechain (Belgique, prov. Brabant wallon, arr. Nivelles, comm. Beauvechain).

s'être approprié, au profit du prélat, le fruit des bénéfices et des biens des chanoines et citoyens liégeois « *existensia in suo districtu* » (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 589-591 ; David, 1854, p. 442-443 ; Gachard, 1834, p. 35 ; Croenen, 2003, p. 108-109). En septembre 1297, Hugues et Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, plaçaient leurs différends entre les mains d'arbitres et reconnaissaient devoir d'importantes sommes d'argent l'un à l'autre, le comte en raison des services que le prélat lui avait rendus et allait sans nul doute encore lui rendre, le prince-évêque compte tenu de l'hommage du château de Samson que lui faisait Guy de Dampierre (Poncelet, 1893, p. 393-395 ; Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 537 ; De Reiffenberg, 1844, p. 297-298)¹⁸. Toutefois, on l'a dit, en novembre 1300, le fils de Guy, Jean, nouveau comte de Namur, scellera un traité d'alliance, en particulier militaire, avec les bonnes villes du pays de Liège (Fairon, 1933, p. 145-146), ce qui n'empêcha cependant pas Hugues de Chalon de reconnaître qu'il devait à ce même prince quelque 3 600 livres à prélever sur certaines de ses terres (De Reiffenberg, 1844, p. 56-57). Du roi des Romains, Albert de Habsbourg, le prince-évêque obtint l'aide militaire prévue par le traité d'alliance du 19 décembre 1300, soit cent mercenaires impériaux (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 591-592) qui viendront se joindre à ces guerriers professionnels, sans doute eux aussi d'origine germanique, les *bidarii* ou *bidauts*, sorte de voltigeurs pillards, spécialistes des raids rapides contre l'ennemi, qui porteront atteinte aux marchands chargés de ravitailler l'adversaire et aux territoires soumis à l'autorité du chapitre cathédral (Kurth, 1927, p. 100-101 ; Bacha, 1900, p. 243-244).

Malgré tous ses efforts diplomatiques et financiers, Hugues de Chalon, que son manque manifeste de doigté politique amena à se quereller avec la majeure partie de sa principauté, se trouve bien esseulé, au sommet de l'État liégeois. Il ne peut plus guère compter que sur son frère, seul personnage dont l'influence sur l'évêque de Liège est vraiment palpable, cet homme « *animosus et doctus* » (Kurth, 1927, p. 98), ce « *miles satis nobilis ac in armis inductus* » (Bacha, 1900, p. 242) toujours présent pour son cadet, que ce soit pour mâter quelque insurrection seigneuriale, pour protéger ses intérêts pécuniaires¹⁹, se poser en pleige, surarbitre²⁰,

18. Belgique, pr. Namur, arr. Namur, comm. Andenne (Thon).

19. Au nom de son frère, Jean proteste contre la frappe de la monnaie par quelque seigneur, laquelle se fait au préjudice de l'évêché de Liège (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 554-555).

20. Traité entre les deux Chalon et le duc de Brabant (1300) : Jean est pleige de son frère et

garant (De Reiffenberg, 1844, p. 56-57), ou pour renforcer de son sceau l'autorité d'un acte de donation (Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 586-587). Et puis il lui restait le commun de Huy, une ville dont la collégiale sera la seule, dans la principauté, à inscrire le nom de l'évêque dans son obituaire et à célébrer l'anniversaire de son décès (le 10 mars : Deckers et Renardy, 1975, p. 55).

Les plaintes contre l'évêque, alléguant notamment sa complicité dans les crimes commis par son frère, l'éternelle émission de fausse monnaie, le « bradage » de terres liégeoises et l'assassinat de clercs, affluèrent à Rome (Kurth, 1927, p. 102-103 ; Bacha, 1900, p. 245-246 ; De Borman, 1877, p. 230²¹) et, le 28 février 1301 (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 44-45 ; Schoolmeesters, 1906, p. 49-52), Boniface VIII dut bien se résoudre à exiger la comparution devant lui de cet évêque dont il pensait et dont il continuera à penser le plus grand bien (Schoolmeesters, 1906, p. 47 ; Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 215)²², mais que l'on accusait de tous les maux et qui refusait de s'amender. Hugues de Chalon se présenta devant Boniface. Dès qu'il entrevit la situation inextricable dans laquelle l'évêque de Liège s'était enlisé, le pape préféra lui retirer un siège épiscopal qu'il ne maîtrisait de toute façon plus et, dans un but toujours éminemment politique, lui confier, le 11 décembre 1301, « pro moveatur ut amoveatur », un autre poste de confiance : l'archevêché de Besançon (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 214-215 ; Fiétier, 1978, t. 2, p. 914-917 ; t. 3, p. 1529 et *passim* ; Hours, 1999, p. 57 ; Joris, 1995, col. 204-205). Hugues ne fut donc pas véritablement déposé : il renonça au trône liégeois et, le 1^{er} septembre 1301, le pape lui substitua un homme neuf et en mesure de lui apporter à Liège un réel concours durant le com-

surarbitre (Fairon, 1933, p. 141-144 ; cf. encore Bormans et Schoolmeesters, 1895, p. 592).

21. Cette partie de l'œuvre est rédigée par son troisième continuateur, qui a le souci d'une documentation exhaustive et dont le récit s'achève à l'année 1366. Selon l'éditeur De Borman, ce sont les excès de Jean, cautionnés par son frère Hugues, qui valurent à ce dernier d'être cité devant Boniface VIII.

22. Alors que le pape lui confère l'archevêché de Besançon, il déclare : « te, qui dudum sponte ac libere in nostris manibus Leodiensis episcopatus regimi cesseras, cui preeras, nobis aperte et spacialiter nominarum personam tuam, de nobilitate generis, litterarum scientia, elegantia morum et aliarum virtutum titulis multipliciter commendantes ». La *Chronique de 1402* (Bacha, 1900, p. 240), à laquelle l'on a attribué un important fonds hutois et dont Godefroid Kurth a dit (Kurth, 1927, p. 103 note 1), avec raison, qu'elle « représente le point de vue hutois », se montre beaucoup plus laudative envers Hugues : « Hugo noster episcopus vir mitis et humanus sepe in suis capellis in sua persona missam canebat. Sed abusus quorumdam consilio multa fecit quare patria sibi facta est contraria ».

bat qu'il allait devoir livrer contre Philippe le Bel : Adolphe de Waldeck (Thomas, Digard, Faucon et Fawtier, 1907, col. 169 ; Marchandisse, 1998, p. 172-174).

Si Hugues de Chalon conserva quelque souvenir heureux de ses années liégeoises, il se pourrait – l'hypothèse est séduisante et mérirait d'être creusée – que ce soit à une rencontre qu'il le dut, rencontre à Huy où l'on avait fait montre de sympathie à son égard, rencontre avec un homme dont l'ex-évêque de Liège permit peut-être le transfert en France, à Paris, mais aussi en terre franc-comtoise, où cet homme, cet artiste, était appelé à connaître une vraie célébrité. Jean Pépin de Huy, c'est de lui qu'il s'agit, dont l'on ignore tout avant 1311, allait en effet devenir l'un des sculpteurs attitrés de la comtesse de Bourgogne Mahaut d'Artois, réalisant notamment, parmi nombre d'œuvres, le monument funéraire de son époux Othon IV, pour l'abbaye de Cherlieu, dont l'on a conservé un pleurant et les quelques fragments d'une dalle de marbre noir, celui de Robert d'Artois, seul héritier mâle de Mahaut, pour l'église des cordeliers de Paris, et puis le minuscule gisant, jadis aux jacobins de Poligny puis à Saint-Philibert de Darbonnay, où l'on en fit une statue du patronyme de l'église, de celui que l'on a appelé « l'enfant oublié » selon le titre du catalogue d'une exposition qui s'est tenue en 1997-1998 au Musée des Beaux-Arts de Besançon, un autre fils de Mahaut, mort en bas âge et connu seulement par l'œuvre de Pépin de Huy : Jean de Bourgogne (Beaulieu et Beyer, 1992, p. 81-82 ; Gaborit-Chopin, 1998, p. 96-99 ; Baron, Brocard, Lavallée *et al.*, 1997, p. 54-63 ; Lejeune, 1958, p. 220²³).

Bibliographie

- ALLEMAND-GAY M.-T., 1988, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres.
- BACHA E. (éd.), 1900, *La Chronique liégeoise de 1402*, Bruxelles, Librairie Kiessling et Cie-P. Imbreghets Succ.
- BALAU S. (éd.), 1913, « Chronique liégeoise de Tongerloo », in *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, Librairie Kiessling et Cie-P. Imbreghets Succ.
- BARON F., BROCARD N., LAVALLÉE M.-H. *et al.*, 1997, *L'enfant oublié. Le gisant de Jean de Bourgogne et le mécénat de Mahaut d'Artois en Franche-Comté*

23. Il rapprochait déjà Hugues de Chalon et Jean Pépin de Huy. Montigny-lès-Cherlieu (France, dép. Haute-Saône) ; Darbonnay (France, dép. Jura).

au XIV^e siècle, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, 5 décembre 1997-24 février 1998, Besançon, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

BAYOT A. (éd.), 1931, JACQUES DE HEMRICOURT, *Le Traité des guerres d'Avans et de Waroux*, in DE BORMAN C., BAYOT A. et PONCELET É. (éds), JACQUES DE HEMRICOURT, *Oeuvres*, Bruxelles, Maurice Lamertin.

BEAULIEU M. et BEYER V., 1992, *Dictionnaire des sculpteurs français du Moyen Âge*, Paris, Picard.

BERLIÈRE U., 1919, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges/Lille/Paris, Desclée/De Brouwer et Cie/H. Champion.

BOERMANS D., 1974, *Hugues de Chalon, évêque de Liège, 1296-1301*, Mémoire de Licence en Histoire, Liège, Université de Liège.

BÖHMER J. F. et SAMANEK V., 1948, *Die Regesten des Kaiserreiches unter Rudolf, Adolf, Albrecht, Heinrich VII (1273-1313)*, 2^e part., Innsbruck, Universitäts-Verlag Wagner.

BORMANS S. (éd.), 1878, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège*, 1^{re} sér., 974-1506, Bruxelles, Fr. Gobbaerts.

BORMANS S. et SCHOOLMEESTERS É. (éd.), 1895, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 2, Bruxelles, F. Hayez.

BROCARD N. et DELOBETTE L., 2009, « Entre France et Empire : le mariage d'Otton IV et de Mahaut d'Artois (1285) », in DELOBETTE L. et DELSALLE P. (éds), *La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, XIII^e-XVIII^e siècles*, t. 1, p. 15-40.

CLERC E., 1870, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. 2, Besançon, Ch. Marion Libraire-Éditeur.

CROENEN G., 2003, *Familie en Macht. De Familie Berthout en de Brabantse Adel*, Louvain, Universitaire Pers Leuven.

DAVID J.-B., 1854, *Geschiedenis van de Stad en de Heerlykheid van Mechelen*, Louvain, Vanlinthout.

DE BORMAN C. (éd.), 1877, *Gesta abbatum Trudonensium*, t. 2, Liège, Grandmont-Donders.

- DE CHESTRET DE HANEFFE J., 1886, « La question monétaire au pays de Liège sous Hugues de Châlon, Adolphe et Englebert de la Marck », *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. 43, p. 285-289.
- DE CHESTRET DE HANEFFE J., 1890, *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leur annexion*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
- DE REIFFENBERG F. (éd.), 1844, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. 1, Bruxelles, Commission royale d'histoire de Belgique.
- DE STURLER J., 1932, « Les relations politiques de l'Angleterre et du Brabant sous Édouard I et Édouard II Plantagenêt (1272-1326) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 11, p. 633-641.
- DE STURLER J., 1933, « Actes des Ducs de Brabant conservés à Londres », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 97, p. 1-38.
- DE STURLER J., 1936, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au Moyen Age. L'étape des laines anglaises en Brabant et les origines du développement du port d'Anvers*, Paris, Droz.
- DE STURLER J., 1960, « Le paiement à Bruxelles des alliés franc-comtois d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre (mai 1297) », *Cahiers bruxellois*, t. 5, p. 18-37.
- DECKERS J. et RENARDY C. (éds), 1975, *L'obituaire de la collégiale Notre-Dame de Huy*, Bruxelles, Commission royale d'histoire de Belgique.
- DENGIS J.-L., 2006, *Les monnaies de la principauté de Liège. De Jean d'Enghien à Robert de Berghe (1274-1564)*, t. 2, Wetteren, Moneta.
- DIGARD G., 1936, *Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304*, t. 1, Paris, Librairie du recueil Sirey.
- FAIRON É. (éd.), 1933 et 1937a, *Régestes de la Cité de Liège*, t. 1 et 2, Liège, Éditions de la Commission communale de l'histoire de l'ancien pays de Liège.
- FAIRON É. (éd.), 1937b, *Chartes confisquées aux bonnes villes du pays de Liège et du comté de Looz après la bataille d'Othée (1408)*, Bruxelles, Palais des Académies.

- FAVIER J., 1978, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard.
- FAWTIER R., 1940, *L'Europe occidentale de 1270 à 1380*, Paris, PUF.
- FIÉTIER R., 1978, *La cité de Besançon du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle. Étude d'une société urbaine*, t. 2, Lille, Atelier reprod. th. Univ. Lille 3.
- FRÈRE H., 1957, « Le bourgeois et les premiers florins liégeois », *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. 103, p. 92-93.
- FRÈRE H., 1962, « Monnaies de l'évêque de Liège frappées à Huy et à Statte », *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie*, t. 108, p. 122-137.
- FUNCK-BRENTANO F., 1888, « Philippe le Bel et la noblesse franc-comtoise », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 49, p. 238-253.
- GABORIT-CHOPIN D., 1998, *L'Art au temps des rois maudits, Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328*, Paris, Réunion des Musées Nationaux.
- GACHARD L.-P., 1834, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. 2, Bruxelles, Hauman.
- GROSDIDIER DE MATONS M., 1922, *Le comté de Bar des origines au Traité de Bruges (vers 950-1301)*, Paris, Picard.
- HOURS H., 1999, *Fasti Ecclesiae Gallicanae. Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines de France de 1200 à 1500*, t. 4, Turnhout, Brepols.
- JORIS A., 1949, « Les émeutes démocratiques à Huy à la fin du XIII^e siècle », *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 22, p. 239-253.
- JORIS A., 1950, « Recherches sur le patriciat urbain de Huy au Moyen Âge (jusqu'aux environs de 1350) », *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 23, p. 143-147.
- JORIS A., 1959, *La ville de Huy au Moyen Âge. Des origines à la fin du XIV^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres.
- JORIS A., 1995, « Hugues de Chalon », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 25, Paris, Letouzey et Ané, col. 203-205.
- KURTH G. (éd.), 1927, JEAN DE HOCSEM, *Chronicon*, Bruxelles, Librairie Kiesling et Cie-P. Imbreghets Succ.

- LE HÈTE T., 1995, *Les comtes palatins de Bourgogne et leur descendance agnatisque. Histoire et généalogie d'une dynastie sur huit siècles – IX^e-XVII^e siècles*, La Bonneville-sur-Iton, T. Le Hête.
- LEJEUNE J., 1948, *Liège et son Pays. Naissance d'une patrie (XIII^e-XIV^e siècles)*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.
- LEJEUNE J., 1958, « Humanité gothique (XIII^e-XIV^e siècles) », in LEJEUNE J., DELCOURT M. et YERNAUX J. (éds), *Liège et l'Occident*, Liège, Éditions de l'ASBL Le Grand Liège.
- LYON B., 1951, « Un compte de l'échiquier relatif aux relations d'Édouard Ier d'Angleterre avec le duc Jean II de Brabant », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 120, p. 70-84.
- MARCHANDISSE A., 1992, « Une rupture entre les Hutois et Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liège (1343-1344). Un prélat et une ville face à leur politique », *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 46, p. 53-75.
- MARCHANDISSE A., 1994, « Tout apparoillie a son bon plasir. Contribution à l'histoire des relations diplomatiques entre l'évêque de Liège et le roi d'Angleterre à la fin du XIII^e siècle », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 160, p. 37-66.
- MARCHANDISSE A., 1998, *La fonction épiscopale à Liège aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, Droz.
- MARCHANDISSE A., 2000, « Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach (1247-1433). Un marché de dupes quasi permanent », *Revue du Nord*, t. 82, p. 629-657.
- MARCHANDISSE A., 2001, « La vacance du siège épiscopal et la mambournie sede vacante à Liège aux XIII^e-XV^e siècles », in KUPPER J.-L., MAR-CHANDISSE A. et TOCK B.-M. (éds), *Sede vacante. La vacance du pouvoir dans l'Église du Moyen Âge*, p. 65-92.
- MARCHANDISSE A., 2002, « Mirwart, un casus belli entre Liège et Hainaut aux confins des XIII^e et XIV^e siècles », in *Actes LIII^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. 6^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique. Congrès de Mons, 24-27 octobre 2000*, Mons, Imprimerie provinciale du Hainaut, t. 2, p. 297-308.

- MARTÈNE E. et DURAND U., 1724, *Amplissima Collectio*, t. 1, Paris, Montalant.
- MASSON C., 2004, *La guerre des Awans et des Waroux*, Mémoire de Licence en Histoire, Liège, Université de Liège.
- MASSON C., 2009, « La guerre des Awans et des Waroux, une vendetta en Hesbaye liégeoise (1297-1335) », *Annuaire d'Histoire liégeoise*, sous presse.
- MOEGLIN J.-M., 1996, « Harmiscara – Harmschar – Hachée. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Âge », *Archivium latinitatis Medii Aevi. Bulletin du Cange*, t. 54, p. 11-65.
- MOEGLIN J.-M., 1997, « Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge », *Revue historique*, t. 298, p. 225-269.
- MOEGLIN J.-M., 2002, *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, Albin Michel.
- PARISSE M., 1979, « Philippe le Bel et le Barrois mouvant », in ASSOCIATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'EST, *Provinces et États dans la France de l'Est : le rattachement de la Franche-Comté à la France*, Paris, Les Belles Lettres, p. 234-246.
- PONCELET É., 1893, « La guerre dite 'de la Vache de Ciney' », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5^e série, t. 3, p. 275-395.
- PONCELET É., 1898, « Guy de Hainaut, élu de Liège », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 5^e série, t. 8, p. 501-552.
- PONCELET É., 1911, *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Sainte-Croix à Liège*, t. 1, Bruxelles, W. Weissenbruch.
- POWICKE M., 1953, *The thirteenth century (1216-1307)*, Oxford, Clarendon Press.
- REDOUTEY J.-P., 1979, « Philippe le Bel et la Franche-Comté », in ASSOCIATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'EST, *Provinces et États dans la France de l'Est. Le rattachement de la Franche-Comté à la France. Espaces régionaux et espaces nationaux. Actes du Colloque de Besançon (3 et 4 octobre 1977)*, Besançon, Belles-Lettres, p. 207-231.
- RENARDY C., 1981, *Les maîtres universitaires du diocèse de Liège. Répertoire biographique (1140-1350)*, Paris, Les Belles Lettres.

- RICHARD J., 2003, « Ch. Jean I v. », *Lexikon des Mittelalters*, t. 2, Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, col. 1660.
- ROMAN D'AMAT P., 1959a, « Chalon (Hugues de) », in PREVOST M. et ROMAN D'AMAT J.-M., *Dictionnaire de Biographie française*, t. 8, Paris, Letouzey et Ané, col. 217-218.
- ROMAN D'AMAT P., 1959b, « Chalon (Jean II de) », in PREVOST M. et ROMAN D'AMAT J.-M., *Dictionnaire de Biographie française*, t. 8, Paris, Letouzey et Ané, col. 219-220.
- SCHMEIDLER B. (éd.), 1930, PTOLÉMÉE DE LUCQUES, *Annales, MGH, SS Rer. German. NS*, t. 8, Berlin, Weidmannsche Buchhandlung.
- SCHMUGGE L., 1976 « Zur Überlieferung der Historia Ecclesiastica Nova des Tholomeus von Lucca », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 32, p. 495-545.
- SCHOOLMEESTERS É., 1906, « Hugues de Châlon, évêque de Liège », *Leodium*, t. 5, p. 47-52.
- SCHOONBROODT J. G., 1871, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Martin à Liège*, Liège, J. Desoer.
- SCHWALM J., 1904-1906, *Constitutiones et Acta publica imperatorum et regum*, t. 3, *Inde ab a. MCCLXXIII usque ad a. MCCXCVIII (1273-1298)*, Hahn novre / Leipzig, Impensis bibliopolii Hahniani.
- STAUFFENEGGER M.-T., 1964, « Le gouvernement d'Othon IV, comte de Bourgogne », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens Pays bourguignons, comtois et romands*, t. 25, p. 7-56.
- THOMAS A., DIGARD G., FAUCON M. et FAWTIER R., 1884 et 1907, *Les registres de Boniface VIII*, t. 1 et 3, Paris, Ernest Thorin et Albert Fontemoing.
- VALE M. G. A., 1991, « The Anglo-French wars, 1294-1340 : allies and alliances », in CONTAMINE P., Giry-DELOISON C. et KEEN M. H. (éds), *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne (XIV^e-XV^e siècle)*, Lille, Centre d'Histoire de la Région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, p. 15-35.
- VANDERMAESEN M., 1982, « Vlaanderen en Henegouwen onder het huis van Dampierre (1244-1384) », *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 2, Haarlem, Fibula-Van Dishoeck, p. 399-440.

- VERCAUTEREN F., 1946, *Luttes sociales à Liège (XIII^e et XIV^e siècles)*, Bruxelles, La Renaissance du Livre.
- VIARD J., 1940, *Les journaux du trésor de Philippe IV le Bel*, Paris, Imprimerie nationale.
- WOUTERS H. H. E., 1981, « De politieke betrekkingen tussen Maastricht en het prinsbisdom Luik in de dertiende en veertiende eeuw », in VAN BREE G. W. G. et DINGEMANS P. A. W. (éds), *Van der Nyersen upwaert. Een bundel opstellen over Limburgse geschiedenis aangeboden aan drs. M.K.J. Smeets*, Maastricht, Limburgs geschied- en oudheidkundig Genootschap, p. 17-50.
- YANS M., 1951, « Les priviléges impériaux de 1299 et les villes liégeoises », *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 116, p. 267-290.

Ce volume rassemble les textes des communications qui ont été présentées au colloque « La Franche-Comté et les anciens Pays-Bas », organisé à Vesoul et à Tournai en octobre 2006, et centré sur les aspects politiques, diplomatiques, religieux et artistiques. Un second volume devrait réunir les actes d'un autre colloque en préparation sur les aspects militaires, démographiques et économiques.

Le colloque avait pour objectif d'étudier les liens entre la Franche-Comté et les anciens Pays-Bas, sur une longue durée allant depuis le mariage d'Othon et de Mahaut d'Artois (1285) jusqu'au traité de Nimègue (1678).

Vingt-deux communications éclairent de façon très variée les influences et les échanges politiques, diplomatiques, artistiques et religieux, entre les pays « de par-delà » et les pays « de par-deçà ».

L'ensemble constitué par les résultats de recherches exposées ici renouvelle profondément l'historiographie. Lucien Febvre lui-même n'écrivait-il pas : « Ainsi, c'était un lien fort lâche qui unissait la Comté aux Pays-Bas. Ou plutôt, aucun lien n'unissait ces deux pays ». Tout indique désormais le contraire.

Ont participé à l'ouvrage :

Philippe ANNAERT, Nicole BROCARD, Jean-Marie CAUCHIES, Catherine CHÉDEAU, Gilles DEREGNAUCOURT, Hugo DE SCHEPPER, Luc DUERLOO, Anne DUPONT, Peter Arnold HEUSER, Christophe LEDUC, René LOCATELLI, Corinne MARCHAL, Alain MARCHANDISSE, Henri MOREAU, François PERNOT, Marie-Liesse PIERRE-DULAU, Jacques PYCKE, Nicolas VERNOT, Julie VERSELE, Manuel TRAMAUX et Monique WEIS

Transmission et identités 5



9 782848 672762

Prix 26 euros TTC



MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
CLAUDE NICOLAS LEDOUX

Presses universitaires de Franche-Comté

ISBN : 978-2-84867-276-2
ISSN : 1956-0222